

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue continue la mise en place de son nouveau plan de stationnement



En septembre 2023, les élus de la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue ont voté en faveur d'une nouvelle politique de stationnement qui a commencé à prendre effet début 2024. Ce nouveau plan, qui vise à dynamiser davantage le centre-ville, améliorer l'accueil des touristes, et optimiser la qualité de vie des L'Islois, continue d'évoluer et de se mettre peu à peu en place.

Dans le but d'adapter au mieux et d'améliorer les services proposés aux usagers, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue vient de faire évoluer son plan de stationnement qui a commencé à être mis en place au début de l'année. Cette adaptation concerne les zones bleues et les arrêts minute.

Les zones bleues

Les différentes zones de stationnement de la ville sont classées par couleur. La ville comptait déjà



plusieurs zones bleues situées en intra-Sorgue, ainsi que sur les Avenues de la Libération et quatre otages, Cours René Char et Chemin des Névons. Elles nécessitent la possession d'un disque bleue dans son véhicule et permettent de limiter le stationnement à 2h, sauf entre 20h et 8h où le stationnement n'est pas limité. .

À ces zones bleues s'ajoutent désormais une nouvelle en ce mois de novembre : l'Avenue du Partage des Eaux dans sa partie située devant l'école de musique municipale. Les conditions de stationnement sont les mêmes que pour les autres zones bleues de la ville. En tout, ces zones bleues comptent près de 300 places de parking.

Les arrêts minute

De nouveaux arrêts minutes viennent d'être créés autour du centre-ville. Ces places de stationnement sont utilisées pour réaliser des courses de proximité ou des démarches rapides en centre-ville.

Désormais, les usagers pourront profiter de quatre nouveaux emplacements de ce type : deux Cours René Char et deux Avenue des quatre otages. Au total, la ville compte 40 arrêts minute.

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue dévoile sa nouvelle politique de stationnement

Risque de crue : Fermeture des parkings des allées de l'Oulle



Ecrit par le 3 avril 2025



En raison des conditions météorologiques en amont d'Avignon et sur son bassin versant, le Rhône devrait atteindre 4,50 mètres cette nuit. C'est pour ces raisons de sécurité, que la municipalité d'Avignon a décidé de fermer les parkings des allées de l'Oulle et des allées Antoine Pinay (côté île de la Barthelasse). Ils seront fermés jusqu'à demain dans la matinée. Le stationnement sur le Quai de la Ligne est interdit également à partir de ce soir jusqu'à demain dans la matinée.

Jusqu'à nouvel ordre, la circulation est toutefois maintenue sur le long des allées de l'Oulle.

Avis de vigilance de la préfecture

Dans le même temps, la préfecture de Vaucluse annonce l'activation vigilance crue de niveau jaune sur le Rhône.

« À la suite de l'épisode pluvio-orageux qui a impacté jusqu'en matinée les Cévennes gardoises et ardéchoises, les apports des cours d'eau Cèze, Gardon et Ardèche vont contribuer, par propagation, à générer une crue du Rhône, explique les services de la préfecture. Les débits augmenteront progressivement à partir de cet après-midi avec un pic de crue envisagé en fin de soirée. Cette crue du Rhône devrait rester faible, mais les premiers débordements non dommageables pourraient localement être atteints. »



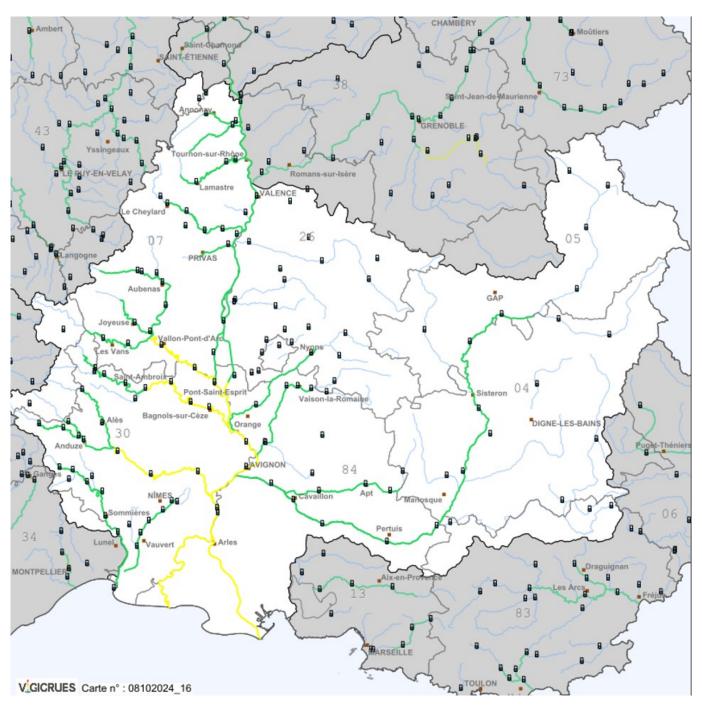
La préfecture appelle à la vigilance et rappelle :

- de se tenir informé auprès des autorités,
- d'éviter de pratiquer des activités nautiques,
- de ne pas s'engager pas sur une route immergée, même partiellement,
- de se conformer à la signalisation routière.

Par ailleurs, n'hésitez pas à vous informer régulièrement de l'évolution de la situation en écoutant les médias locaux (France Bleu Vaucluse 100.4 FM) et en consultant le site Internet du service de prévision des crues : www.vigicrues.gouv.fr.







L.G.



Cavaillon : les forains s'installent pour la Fête de la Saint-Gilles



Du vendredi 30 août au dimanche 1er septembre, une quarantaine de manèges, baraques à chichis et friandises, et autres forains vont s'installer sur le parking de la médiathèque de Cavaillon pour la Fête de la Saint-Gilles.

Ces vendredi 30 et samedi 31 août, il sera possible de profiter des attractions de 15h à 2h du matin et le dimanche 1er septembre de 15h à 20h.

Ainsi, les parkings de la Médiathèque, de l'OCRA et devant le théâtre La Garance sont fermés au stationnement depuis ce mardi 27 août à 7h. Durant toute la durée de l'événement, il sera interdit de circuler sur la route des Courses entre le rond-point Avenue de Verdun et la Rue du Languedoc.





La Ville de Carpentras installe des bornes d'accès à l'entrée de la rue Barjavel



Ecrit par le 3 avril 2025



Pour des raisons de sécurité, la mairie de <u>Carpentras</u> a décidé d'installer des bornes d'accès à l'entrée de la rue Barjavel, situé en centre-ville, dès ce lundi 20 avril. Cet aménagement a pour objectif de garantir la sécurité des écoliers de l'école Marie Pila.

La rue Barjavel est quotidiennement utilisée comme « dépose-minute » avec de nombreuses situations mettant en danger les enfants qui se rendent ou sortent de l'école Marie Pila. Alors que les abords de l'école Émile Bouche, situé quelques rues plus loin, avaient déjà été sécurisés, la Ville de Carpentras a décidé de réitérer l'opération et de fermer l'accès à la rue Barajavel en y installant des bornes d'accès.

Ces bornes seront installées et mises en service le lundi 20 mai. Non seulement elles permettront d'assurer la sécurité des écoliers, mais elles devraient aussi permettre de réguler le flux de circulation en donnant l'accès uniquement aux habitants de la rue et aux camions de livraison. Cette mesure devrait aussi permettre de réduire la pollution émise par les pots d'échappement des véhicules qui peuvent être à l'origine de problèmes respiratoires chez les enfants et les habitants.

Désormais, les rues Barjavel et des Marins deviennent des rues à accès restreint. Les habitants de ces rues et leurs alentours peuvent demander gratuitement un accès annuel à l'aire piétonne à la mairie. Les parents venant chercher leurs enfants à l'école sont invités à stationner sur le parking des Platanes à



proximité ou sur le parking St-Labre le jour du marché.

Carpentras : fermeture définitive du parking de l'Hôtel-Dieu



La Ville de Carpentras a décidé d'interdire définitivement le stationnement sur le parvis situé devant l'Hôtel-Dieu. Cette mesure, en vigueur depuis le vendredi 19 avril, est une conséquence du besoin pour les pompiers de pouvoir accéder à tout moment à la façade de l'Hôtel-Dieu suite à l'ouverture totale de l'édifice au public.



Cette décision permettra d'assurer la sécurité des visiteurs en cas d'incident majeur, notamment un incendie. Avant l'ouverture de la bibliothèque-musée au 1^{er} étage il y a quelques jours, l'Hôtel-Dieu accueillait uniquement la bibliothèque-multimédia au rez-de-chaussée du bâtiment. Les pompiers accédaient donc au bâtiment par la cour Sud.

L'édifice étant classé au titre des Monuments historiques, il n'est pas possible pour la Ville d'installer une barrière ou des jardinières pour laisser libre le stationnement le long de l'avenue Victor Hugo. La municipalité estime également qu'il serait utopique de faire confiance aux automobilistes avec une simple interdiction demandée par des panneaux. C'est pourquoi le parvis ferme définitivement et devient piéton.

Les Carpentrassiens et visiteurs sont invités à stationner sur les parkings Saint-Labre (120 places), des Platanes (638 places), de l'Office de tourisme (56 places – disque bleu 1h30) et du Général-Khelifa (121 places). Les trois places pour les personnes à mobilité réduite qui étaient sur le parvis de l'Hôtel-Dieu, quant à elles, seront déplacées dans les prochains jours sur le parking du 25 août 1944.

La Ville de Cavaillon entame la phase 2 des travaux de la place François Tourel



Ecrit par le 3 avril 2025



La première phase du chantier de la place François Tourel, à Cavaillon, vient de se terminer par la pose des enrobées du côté de la Poste. Ces travaux de rénovation, qui devraient s'achever au mois de juillet, s'inscrivent dans la redynamisation du centre ancien de la ville.

La Ville de Cavaillon a pour ambition de redynamiser son centre-ville. Pour ce faire, plusieurs projets sont prévus, tels que la création d'une place piétonne place Cabassole, l'agrandissement du théâtre Georges Brassens, mais aussi la rénovation de la place François Tourel, dont la seconde phase va débuter.

Les travaux de la place François Tourel, dont le coût s'élève à 1,8M€, ont débuté le 29 janvier dernier, et devraient durer jusqu'en juillet. Les objectifs sont de végétaliser la place avec 1 035 m² d'espaces verts et 122 arbres plantés, donner davantage d'espace aux piétons, mais aussi conserver le stationnement en zone bleue (2h gratuites) tout en donnant un coup de jeune à la place.

La phase 2 des travaux, qui débute, devraient permettre la création des nouveaux ilots de stationnement et de la nouvelle voie de circulation du côté de l'office de tourisme, et des nouveaux espaces devant recevoir arbres et végétations à l'automne. La troisième et dernière phase concernera la mise en double sens de la voie de circulation du côté de la Poste et la fin des raccordements de la place.



Ecrit par le 3 avril 2025





Ecrit par le 3 avril 2025



©Ville de Cavaillon

Cavaillon dévoile un nouveau plan de stationnement pour redynamiser le centreville



Ecrit par le 3 avril 2025



La <u>Ville de Cavaillon</u> vient de construire un nouveau plan de stationnement, qui prendra effet le 29 janvier 2024, dans le but de revitaliser son centre-ville.

Cavaillon comptabilise 2 883 places de stationnement au total, dont 594 places payantes et 2 289 gratuites. 80% de ces dernières resteront gratuites à la mise en place du nouveau plan de stationnement. 87 nouvelles places sont en projet.

Pour établir son nouveau plan de stationnement, la Ville de Cavaillon s'est basée sur trois profils de stationnement : les résidents de l'hypercentre, les visiteurs et clients, ainsi que les actifs. Une offre sera proposée pour chaque profil.

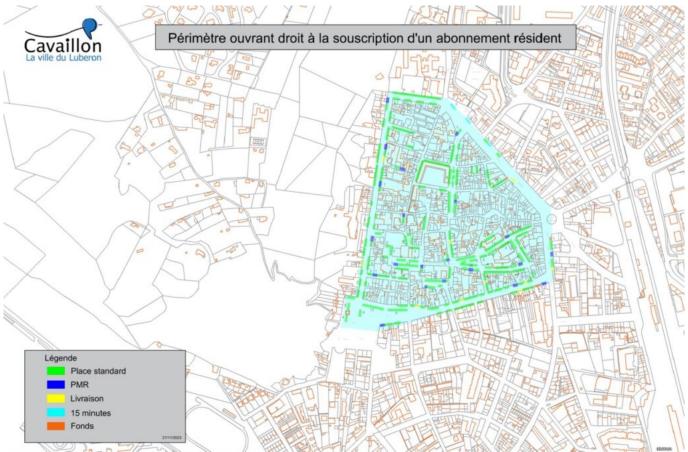
L'abonnement pour les résidents

Premièrement, un abonnement résident sera proposé aux Cavaillonnais habitant dans l'hypercentre au tarif de $10 \mathbb{e}$ par mois et valable sur toutes les places payantes du centre-ville (hors zone bleue), afin qu'ils puissent se garer facilement. Pour en bénéficier, il faudra remplir un formulaire sur le site de la ville, disponible dès ce vendredi 8 décembre. Un justificatif de domicile, une copie de la carte grise mentionnant la même adresse, et une copie d'une pièce d'identité seront demandés. Le paiement se fera au semestre (60 \mathbb{e}) ou à l'année (120 \mathbb{e}).

Le stationnement deviendra payant dans tout l'hypercentre afin qu'il y ait un roulement au niveau des places de stationnement, et pour que les commerçants et services puissent également toujours accueillir



leurs clientèles. Les personnes dotées de l'abonnement résident pourront se garer sur toutes les places payantes de Cavaillon.



L'hypercentre est compris entre les cours Carnot, Bournissac, Victor Hugo, Gambetta, et Ernest Renan (cliquez sur l'image pour l'agrandir).

Les zones bleues

De nombreuses zones bleues, qui proposent la gratuité pendant deux heures de stationnement (disque de stationnement obligatoire) de 9h à 19h du lundi au samedi, seront créées et s'ajouteront à celles déjà existantes. Cela facilitera l'accès aux commerces, services et professions médicales du centre-ville.

Ainsi, la place Roger Salengro, puis la place François Tourel à l'issue de sa rénovation, passeront en zone bleue avec deux heures gratuites. Le parking Saint-Julien, quant à lui, reste en zone bleue.

Une nouvelle navette

Pour les actifs du centre-ville, une nouvelle navette relais verra le jour. Dès le 17 janvier 2024, le centre-ville ne sera plus qu'à cinq minutes du parking du Grenouillet en bus.



Deux bus relieront gratuitement et directement le parking du Grenouillet au centre-ville, avec un départ toutes les cinq minutes, du lundi au vendredi de 7h15 à 20h, et le samedi de 8h30 à 12h45.

Le stationnement payant

Pour ce qui est des places payantes, elles resteront gratuites pendant la première heure, il faudra toujours débourser 1,20€ pour deux heures, et il faudra payer 4,20€ à partir du 29 janvier 2024 pour trois heures au lieu de 3,60€.

Ces places de stationnement sont payantes de 9h à 12h et de 14h à 18h, gratuites entre 12h et 14h, et gratuites du samedi 12h au lundi 14h ainsi que les jours fériés. Pour régler son stationnement plus facilement, il est possible de passer par l'application mobile Flowbird, qui permet d'ajuster à la hausse ou à la baisse la durée de son stationnement et de payer au plus juste, sans avoir à se déplacer jusqu'à l'horodateur.

Les personnes exerçant une profession de santé telles que les médecins généralistes, les kinésithérapeutes, les infirmiers et les aides à domicile bénéficieront d'un disque bleu santé leur permettant de se garer gratuitement sur les places payantes durant une heure afin de pouvoir assurer leurs visites à domicile. Une condition que la Ville a à cœur de mettre en place sachant qu'une grande partie de ses habitants du centre-ville sont des personnes âgées.

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue dévoile sa nouvelle politique de stationnement



Ecrit par le 3 avril 2025



Les élus de <u>L'Isle-sur-la-Sorgue</u> viennent de voter en faveur d'un nouveau plan de stationnement qui prendra effet dès 2024 et qui vise à dynamiser davantage le centre-ville, améliorer l'accueil des touristes, mais surtout optimiser la qualité de vie des L'Islois, notamment ceux habitant en centre-ville.

La nouvelle politique de stationnement de L'Isle-sur-la-Sorgue a été approuvé ce mardi 26 septembre lors du dernier conseil municipal. Le stationnement est au cœur des préoccupations des élus depuis de nombreuses années. La Ville a en effet connu un essor plutôt récent, dans les années 1980-1990, en comparaison avec les autres lieux touristiques de Vaucluse qui eux sont connus depuis le début du XXe siècle. « La Ville ne s'est pas forcément structurée sur une trame touristique classique », explique le maire Pierre Gonzalvez.

L'Isle-sur-la-Sorgue a donc vu son nombre habitants accroitre assez rapidement, passant de 8 000 habitants dans les années 1970, à 20 500 L'Islois aujourd'hui, couplé avec une grande croissance de la présence touristique, qui place aujourd'hui la ville à la première place des villes les plus touristiques du département. Aujourd'hui, la ville vit et attire toute l'année, et plus seulement durant la période estivale. Ainsi, sa population est en attente de réponse quant à sa qualité de vie face à l'évolution touristique rapide.



Se réapproprier le tourisme

L'enjeu aujourd'hui pour les élus de la Ville est de pouvoir garantir un bon accueil des touristes, tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Deux actions entrent donc en jeu : le décret des zones dites « tendues » du 25 août 2023, et le nouveau statut de 'Station de tourisme'.

Premièrement, L'Isle-sur-la-Sorgue fait partie des communes classées en zone tendue. Une décision qui découle du développement exponentiel des locations saisonnières, aux dépens des locations annuelles, qui participe à l'augmentation du prix du foncier et crée une difficulté pour les L'Islois pour se loger. Le décret permet aux collectivités qui y sont inscrites de majorer la taxe d'habitation des résidences secondaires jusqu'à 60%. La municipalité a pris la décision de majorer à 40% les quelque 800 logements exposés à cette taxation.

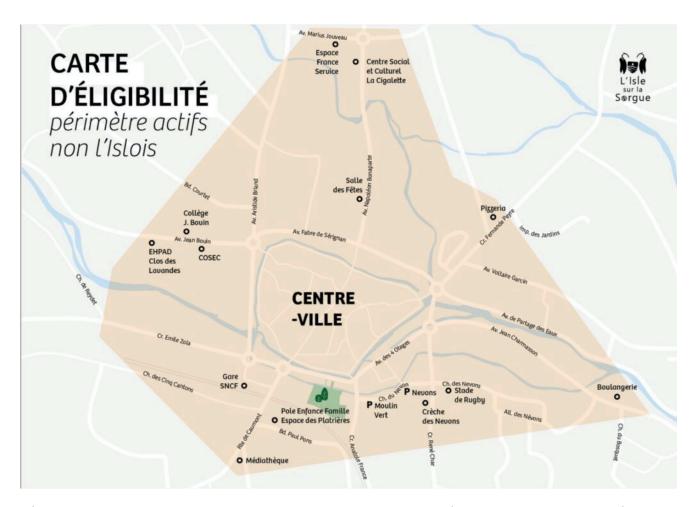
Deuxièmement, la Ville a obtenu le statut de 'Station de tourisme'. « Ce statut ne veut pas dire aller chercher plus de touristes, mais améliorer leur accueil », explique <u>Eric Bruxelle</u>, président de L'Isle sur la Sorgue Tourisme et conseiller municipal délégué à l'attractivité et au tourisme. La volonté de la ville et de l'office du tourisme est de travailler ensemble sur la qualité et la montée en gamme de leurs offres. C'est là qu'entre en jeu la nouvelle politique de stationnement de L'Isle-sur-la-Sorgue. « La nouvelle stratégie de stationnement a vocation à favoriser la dynamisation du centre-ville, à faciliter l'accès aux habitants et aux visiteurs pour venir y consommer et se nourrir », ajoute <u>Eulalie Rus</u>, adjointe en charge des travaux, festivités et manifestations traditionnelles.

La nouvelle politique de stationnement

Ainsi, pour se réapproprier le tourisme tout en respectant la qualité de vie des L'Islois, la Ville a décidé de changer ses modalités de stationnement. « Une nouvelle politique qui prendra effet dès 2024 et que les habitants et les visiteurs vont pouvoir assimiler peu à peu », affirme <u>Ludovic Germain</u>, adjoint en charge de la circulation et du stationnement.

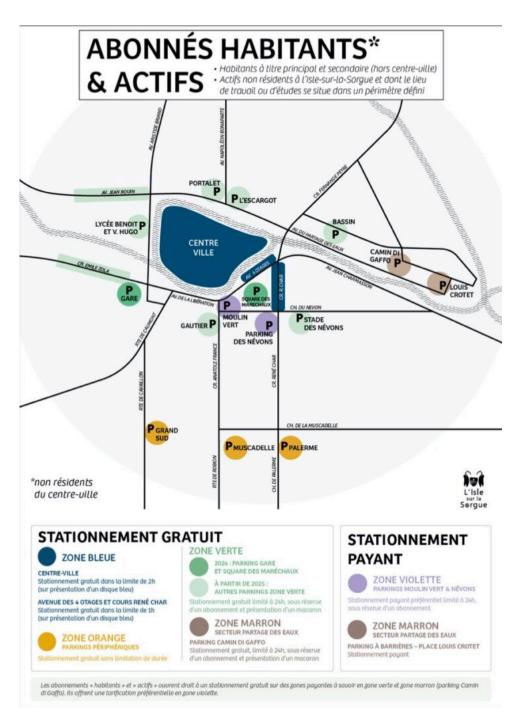
Si le stationnement demeure gratuit pour les L'Islois, toute l'année, pour les emplacements qui l'étaient déjà, celui des visiteurs lui, devient payant. Pour ce qui est des personnes venant de l'extérieur mais qui travaillent ou étudient à L'Isle-sur-la-Sorgue, elles bénéficieront également de la gratuité du stationnement, à condition qu'elles exercent une activité au sein du périmètre défini.





Dès 2024, les habitants et les actifs non l'islois devront souscrire à un abonnement gratuit, à l'aide d'un justificatif de domicile ou de travail, afin de bénéficier d'un macaron qui leur permettra le stationnement gratuit.





Un accès au centre-ville facilité pour tous

Les différentes zones de stationnement sont classées par couleur. Ainsi, les places de stationnement intra-sorgue, et Avenue des quatre otages et Cours René Char, sont désormais classées en zone bleue et nécessite la présentation d'un disque bleu dans le véhicule. Le stationnement intra-sorgue sera limité à



2h et celui sur l'Avenue des quatre otages et le Cours René Char à 1h, mis à part pour les résidents du centre-ville, qui peuvent y stationner jusqu'à 7 jours.

« Cette limitation devrait permettre aux résidents de pouvoir se garer plus facilement, et devrait créer de la rotation pour faciliter l'accès aux commerces et services du centre-ville aux visiteurs », développe Ludovic Germain.

Les zones vertes quant à elles, concernent les parkings de la gare et le square des maréchaux à partir de 2024, et les parkings du lycée Benoit, Portalet, L'escargot, Bassin, du stade des Névons, le Cours Émile Zola et l'avenue Jean Bouin à partir de 2025. Elles sont gratuites et limitées à 24h de stationnement pour les habitants hors centre-ville et les actifs non l'islois, et gratuites et limitées à 7 jours pour les résidents du centre-ville.





Visiteurs et usagers de la gare

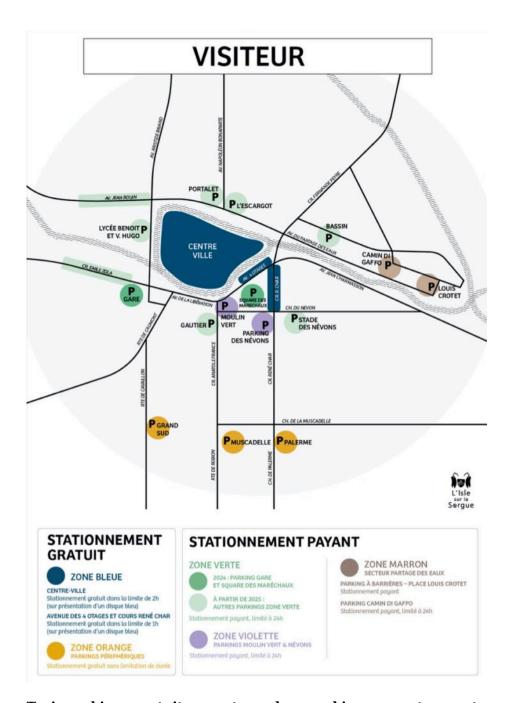
Les usagers de la gare, même s'ils ne sont pas L'Islois, pourront se garer gratuitement sur le parking de la gare durant 24h maximum, sous réserve d'un abonnement 'usager de la gare SNCF' permettant l'obtention d'un macaron à laisser sur son véhicule.





Pour les visiteurs, seules les zones bleues demeurent gratuite, sous présentation d'un disque bleue, avec une limitation de stationnement de 2h en centre-ville, et d'1h pour l'Avenue des quatre otages et le Cours René Char. Pour ce qui est des autres zones, elles seront à présent toutes payantes pour les visiteurs de la ville, ou presque.





Trois parkings gratuits pour tous, deux parkings payants pour tous

Seuls les trois parkings un peu écarté de la ville, en zone orange, demeurent gratuits pour tous, à savoir les parking Grand Sud, Muscadelle et Palerme. Le stationnement est désormais gratuit pour tous la nuit (à partir de 20h en zone bleue, et 19h en zones violette et verte) contre 1€ aujourd'hui, afin de favoriser l'accès aux restaurants et au cinéma qui va faire l'objet d'une ouverture prochaine.



Pour ce qui est des parkings Moulin Vert et des Névons, qui étaient déjà payants, ils le resteront, même pour les L'Islois qui paieront 1€ pour 24h de stationnement toute l'année. Pour les visiteurs, en revanche, le tarif sera toute l'année plus ou moins équivalent à celui présenté jusqu'à présent durant la haute saison.

Le Partage des eaux

Le Partage des eaux est doté de deux parkings : Carmin di Gaffo et Louis Crotet. Ils sont tous les deux classés en zone marron. Le parking Louis Crotet est payant pour tous du 1^{er} mai au 30 septembre, et gratuit le reste de l'année.

Le parking Carmin di Gaffo, quant à lui, est gratuit toute l'année pour les L'Islois et actifs non l'islois présentant un macaron, mais est payant entre le 1^{er} mai et le 30 septembre pour les visiteurs et autres abonnés. Il est gratuit pour tous du 1^{er} octobre au 30 avril.

Des places de stationnement optimisées

Avec cette nouvelle politique de stationnement, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue ne compte pas augmenter le nombre de places de stationnement, aujourd'hui au nombre de 3 200, mais optimiser celles déjà présentes.

Afin de veiller au respect des nouvelles règles de stationnement, la Ville, qui a déjà embauché deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) en 2023, compte en recruter deux autres en 2024. Les horodateurs vont être déployés progressivement, et la Ville va commencer à communiquer sur cette nouvelle politique auprès des habitants dès maintenant. Les élus espèrent une assimilation complète des nouvelles règles de stationnement d'ici le printemps prochain.

Isle-sur-la-Sorgue : modifications de circulation et de stationnement pour la Féérie nautique



Ecrit par le 3 avril 2025



Le traditionnel événement de la Féérie nautique aura lieu les dimanche 30 et lundi 31 juillet à 21h sur le quai Rouget de Lisle pour un spectacle sur la Sorgue. Les festivités débuteront le samedi 29 juillet de 18h à 20h avec un défilé à pied des personnages en centre-ville.

Le défilé partira du Parc Gautier vers le cours Anatole France, l'avenue Libération, l'esplanade Robert Vasse, la rue de la République, les places F. Buisson et R. Goudard, le quai Jean Jaurès, de nouveau la rue de la République, la place de la Liberté, la rue Carnot, le quai Rouget de Lisle, le pont Benoît, pour revenir sur le cours Anatole France et au Parc Gautier.

Modifications de circulation et de stationnement

La circulation sera interdite:

- Avenue Libération les dimanche 30 et lundi 31 juillet, de 18h à 2h ainsi que le mardi 1er août de 2h à 7h
- Avenue des Quatre Otages les dimanche 30 et lundi 31 juillet de 18h à 2h
- Quai Rouget de Lisle du samedi 29 juillet à 23h au mardi 1er août à 6h
- Rue Lirette, rue du Docteur Saurel, Pont Julian du dimanche 30 juillet à 18h au mardi 1er août



à 2h

La circulation sera ralentie lors du défilé le samedi 29 juillet de 18h à 20h :

- Cours Anatole France, au niveau de la sortie du Parc Gautier.
- Avenue de la Libération
- Esplanade Robert Vasse
- Pont Gambetta
- Rue de la République
- Place Ferdinand Buisson
- Place Rose Goudard
- Quai Jean Jaurès
- Rue de la République
- Place de la Liberté
- Pue Carnot
- Place Emile Char
- Quai Rouget de Lisle
- Pont Benoit
- Cours Anatole France

Le stationnement sera interdit :

- Parking de la gare, uniquement sur sa partie centrale, du samedi 29 juillet à 8h au dimanche 30 juillet à 2h, ainsi que du lundi 31 juillet à 14h au mardi 1^{er} août à 8h
- Avenue de la Libération du lundi 24 juillet à 6h au mardi 1er août à 20h
- Quai Rouget de Lisle du vendredi 28 juillet à 6h au mardi 1er août à 20h
- Parking du parc Gautier le samedi 29 juillet de 7h à minuit. Le parking est réservé aux véhicules de secours.

V.A.